

PROCÈS-VERBAL DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION FEMININE

Réunion du mardi 18 octobre 2022

Présidence : **M. Pascal Lefevre**

Présents : **MM. Jean Brzozowki – Fabrice Garlaschi – Mickael Guillaumot – Jacques Olivier – Pascal Rousset – Régis Rubies**

Excusé : **M. Morad Gueddari**

Le procès-verbal de la réunion du 4 octobre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai de sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football à compter du lendemain du jour de la notification de la décision.

MOT DE LA COMMISSION FEMININE

L'équipe de la section Féminine adresse ses meilleures pensées de bon rétablissement à Morad Gueddari membre de la section.

La section Féminine remercie les clubs de Mèze, St Gély du Fesc et de Thongue & Libron pour l'organisation de la rentrée du foot féminin U6 à U13.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

FÉMININES SENIORS A 8

⚽ Poule B

FC THONGUE LIBRON 2/CANET AS 1

Du 6 novembre 2022

Est reportée au 30 octobre 2022

(Match de coupe le 6/11/2022)

FÉMININES U18

⚽ Poule A

FC THONGUE LIBRON 1/MAURIN FC 1

Du 15 octobre 2022

Est reportée au 19 novembre 2022

(Accord des 2 clubs)

FEMININES U13 A 8

À la suite du sondage auprès des équipes U13F à 8, il ressort à la majorité que les brassages seront sous forme de plateaux. Il y aura donc 3 poules de 6 équipes (poules de secteur).

Poule A

AGDE RCO 1

CŒUR HERAULT 1

AS MEDITERRANEE 34 1
FC THONGUE LIBRON 1
LESPIGNAN VENDRES FC 1
BEZIERS AS 1

Poule B

JACOU CLAPIERS FA 1
ST JEAN VEDAS 1
MEZE STADE FC 1
LATTES AS 1
MHSC 1
SETE FC 34 1

Poule C

LUNEL GC 1
ST AUNES 1
SUSSARGUES FC 1
MTP ASPTT 1
ST CLEMENT MONT 1
VENDARGUES PI 1

Les plateaux seront sur 4 dates ;
Journée 1 : 12 novembre 2022
Journée 2 : 19 novembre 2022
Rattrapage : 26 novembre 2022
Journée 3 : 3 décembre 2022

Il y aura donc 2 plateaux par poule sur chaque journée. Pendant que 2 équipes s'affrontent, la 3^{ème} effectuera le défi afin de préparer les équipes au festival foot.

Il y aura 3 défis :

- Journée 1 : défi jongle pied alterné
- Journée 2 : défi conduite de balle
- Journée 3 : défi jonglage statique

Sur les brassages de la 3^{ème} journée, pour les équipes qui se seront déjà rencontré sur la journée 1 ou 2, ce match-là sera un match amical. Nous prendrons en compte les résultats du premier match uniquement.

La feuille de plateau ainsi que les défis seront disponibles sur le site internet du District.

FORFAITS

M. LUNARET NORD 2

51167.1 – Féminines à 8 (C) du 9/10/2022
A GRAND ORB FOOT ES 1

Courriel du 7 octobre 2022

Amende : 20 € (10€ x 2 moins de 10 jours avant la rencontre)

M. LUNARET NORD 2

51170.1 – Féminines à 8 (C) du 16/10/2022
Contre VILLEVEYRAC US 1

Courriel du 12 octobre 2022

Amende : 40 € (20€ moins de 10 jours avant la rencontre x 2 à domicile)

US LUNEL 1

51116.1 – Féminines à 8 (A) du 16/10/2022
Contre ST JUST ASCM 1

Courriel du 13 octobre 2022

Amende : 40 € (20€ moins de 10 jours avant la rencontre x 2 à domicile)

FC LAVERUNE 1

51172.1 – Féminines à 8 (C) du 16/10/2022
Contre M. ARCEAUX 2

Courriel du 14 octobre 2022

Amende : 40 € (20€ moins de 10 jours avant la rencontre x 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FC LAVERUNE 1

25001442 – Féminines à 8 (C) du 9/10/2022
A VILLEVEYRAC US 1

Vu la feuille de match,
Vu le rapport de l'arbitre (officiel) de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe de VILLEVEYRAC US 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe LAVERUNE FC 1 avec amende de 40 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe VILLEVEYRAC US 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

AS MEDITERRANEE 34 1

52029.1 – Féminines U18 (A) du 15/10/2022
Contre JUVIGNAC AS 1

Vu la feuille de match,
Vu le rapport de l'arbitre (officiel) de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe de JUVIGNAC AS 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe AS MEDITERRANEE 34 1 avec amende de 40 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe JUVIGNAC AS 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit : 231€

Indemnité kilométrique

Km 77 X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

B. CEVENNES GANGEOISE 1

51113.1 – Féminines à 8 (A) du 9/10/2022

A ST JUST ASCM 1

Vu la feuille de match,
Vu le rapport de l'arbitre (officiel) de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe de ST JUST ASCM 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe B. CEVENNES GANGEOISE 1 avec amende de 40 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe ST JUST ASCM 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FORFAIT GÉNÉRAL

FRONTIGNAN AS 1

Féminines seniors à 11 (A)

Courriel du jeudi 6 octobre 2022

Amende : 70 €

ST JEAN DE VEDAS 1

Féminines seniors à 11 (A)

Courriel du vendredi 7 octobre 2022

Amende : 70 €

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FC LAVERUNE

Féminines seniors à 8 (C)

Cette équipe totalisant trois forfaits :

25/09/2022 contre Grand Orb foot ES 1

9/10/2022 à Villeveyrac US 1

16/10/2022 contre M. Arceaux 2

Amende : 70€

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

ABSENCE DE NUMERO DE LICENCE

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 a) du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

COURNONSEC BS 1

52128.1 – Féminines U15 (A) du 1/10/2022

Amende : 5 € (banc)

FC 3MTKD 1

52176.1 – Féminines U15 (B) du 8/10/2022

Amende : 5 € (banc)

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,

Vus les rapports des officiels,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

AS MONTARNAUD 1

52130.1 – Féminines U15 (A) du 1/10/2022

Amende : 1€ (défaut de composition d'équipe)

FC LAVERUNE 1

52171.1 – Féminines U15 (B) du 1/10/2022

Amende : 1€ (défaut de composition d'équipe)

FC 3MTKD 1

52176.1 – Féminines U15 (B) du 8/10/2022

Amende : 1€ (défaut de composition d'équipe)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLE DE MATCH NON CONFORME

FC PAS DU LOUP 1

52130.1 – Féminines U15 (A) du 1/10/2022

Amende : 30€

Conformément aux dispositions de l'Article 10 b) du Règlement des Compétitions Officielles.

COLLOQUE

Le colloque féminin aura lieu le samedi 10 décembre 2022 de 9h à 12h, au sein de la Maison Des Sports Nelson Mandela.

Les thèmes retenus sont :

- ⊗ Formations
- ⊗ Nouvelles pratiques (FutNet, FitFoot, Foot Golf, Foot en marchant et E-Foot)
- ⊗ PEF arbitrage

SECURITE

Loi 4 des lois du jeu : Equipement des joueurs

Tout type de bijou (colliers, bagues, bracelets, boucles d'oreille, rubans de cuir ou de caoutchouc, etc.) est interdit et doit être ôté. Recouvrir les bijoux de ruban adhésif n'est pas autorisé.

Le Président,
Pascal Lefevre

Le Secrétaire,
Jean Brzozowki

